



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 28 février 2007

DH-MIN(2007)001

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES
A LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

**QUESTIONNAIRE SUR L'ACCES DES MINORITES NATIONALES AUX
NOUVEAUX MEDIAS¹ DANS LA SOCIETE DE L'INFORMATION**

¹ Les (anciens) nouveaux médias analogiques étaient la télévision par câble et par satellite et le magnétoscope ; les (nouveaux) nouveaux médias numériques regroupent la radiodiffusion numérique sous ses diverses formes (DVB-T, DVB-C, DVB-S, DVB-H, c'est-à-dire terrestre, par câble, par satellite, ainsi que la réception de la télévision mobile sur un appareil portatif, comme un téléphone portable ou un ordinateur de poche (PDA)), la radiodiffusion interactive, Internet, la téléphonie mobile, les nouvelles plateformes de fourniture de contenu (IPTV, xDSL, etc.)

Questions d'ordre général

1. Décrivez les mesures réglementaires et autres prises en matière de nouveaux médias et de nouveaux services de communication, en vue de promouvoir les valeurs fondamentales que sont le pluralisme et la diversité, le respect des droits de l'homme et l'accès sans discrimination.
2. Les prestataires de service ont-ils élaboré un code de déontologie/code de conduite de la profession ? Aborde-t-il les questions de l'accès sans discrimination et du discours de haine ou d'autres contenus illicites ?

Accès aux nouveaux médias analogiques et numériques

3. Quels ont été les instruments mis au point pour promouvoir l'accès passif et actif des personnes appartenant à des minorités nationales aux nouveaux médias ?
4. Quelles ont été les dispositions légales et autres mesures prises pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans les nouveaux médias ? Existe-t-il des dispositions légales spécifiques qui régissent l'emploi des langues minoritaires ?
5. En quoi l'évolution des nouveaux médias a-t-elle eu des répercussions sur le nombre et la disponibilité des services en langues minoritaires ? Les services à la demande sont-ils disponibles dans les langues minoritaires nationales ? Les guides électroniques de programmes sont-ils disponibles dans les langues minoritaires nationales ?
6. Quel est le nombre de ménages bénéficiant d'un accès à la télévision numérique par satellite ? Ce type d'accès est-il différent de la moyenne dans les régions qui présentent une forte densité de population minoritaire ?
7. Quel est le nombre de ménages disposant d'un accès à la télévision par câble ? Existe-t-il des chaînes/programmes transmis sur le réseau câblé dans les langues parlées par des personnes appartenant à des minorités nationales ?
8. Les initiatives prises par les autorités en matière de « nouveaux médias » englobent-elles l'accès transfrontière des minorités nationales aux médias, y compris pour les « Etats parents » ? Les initiatives prises dans le domaine des nouveaux médias (télévision numérique, par exemple) ont-elles eu des conséquences négatives sur l'accès des minorités nationales aux médias, du fait de la disparition des médias « anciens » ?
9. Quel est l'état d'avancement des éventuels projets de numérisation des médias de service public ? Suscitent-ils des préoccupations à l'égard des minorités et de leur accès aux médias numériques ? La couverture du réseau de télévision numérique présente-t-elle, par exemple, des carences qui touchent en particulier les zones à forte densité de population minoritaire ?

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

10. Quels ont été les outils mis au point pour promouvoir l'utilisation active par les personnes appartenant à des minorités nationales des nouvelles technologies de communication ?
11. Quelles ont été les mesures prises (le cas échéant) pour assurer la participation la plus large possible aux médias numériques et un accès effectif et abordable à l'Internet et aux autres technologies de la communication pour les populations minoritaires ? Ces mesures politiques sont-elles fondées sur des consultations (publiques) ou autres recherches visant à évaluer les besoins et préoccupations des personnes appartenant aux minorités nationales dans le contexte des technologies numériques ?
12. Des différences ont-elles été constatées en matière d'accès au haut débit entre les personnes appartenant à des minorités nationales et la population majoritaire ?
13. Décrivez les dispositions légales et autres mesures prises (le cas échéant) pour lutter contre l'incitation à la haine et d'autres contenus illicites qui portent atteinte aux minorités nationales dans les TCI.
14. Décrivez les mesures prises (le cas échéant) par les pouvoirs publics lors de la mise en place de services publics en ligne (utilisation d'Internet pour faciliter la participation aux affaires publiques et aux processus démocratiques (démocratie électronique) aux niveaux local, régional et national) pour permettre la participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales.
15. Décrivez les mesures prises (le cas échéant) pour permettre aux professionnels des médias (y compris stagiaires et étudiants) issus des minorités nationales d'acquérir les compétences nécessaires afin d'exploiter pleinement les nouvelles technologies ; par exemple l'accès en ligne à des informations fournies par le gouvernement, l'utilisation des innovations technologiques à divers étapes de la production, du contenu et de la distribution, etc. ?
16. Dans quelle mesure les stratégies de promotion de la capacité à utiliser les médias ont pris en compte les besoins, intérêts et préoccupations des personnes appartenant à des minorités nationales ?
17. Veuillez décrire de façon succincte un projet ou une activité en cours dans votre pays que l'on pourrait considérer comme étant une bonne pratique dans le domaine des nouveaux médias et nouvelles TIC à l'égard des minorités nationales ou ethniques.